

COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

**Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel...
Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable. Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.**

Votre parcours en 7 étapes

AVANT DE DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Étape 1 (Recommandée)

Évaluez la nature de votre futur raccordement



en utilisant le simulateur de raccordement
d'Enedis. Connectez-vous sur le portail :
[https://mon-compte-particulier.enedis.fr/
raccorder](https://mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder)



Pour tout raccordement électrique
d'un point de consommation, la loi
prévoit que

60 %

du coût des travaux est à la charge du
demandeur, donc à votre charge.

Étape 2 (Recommandée)

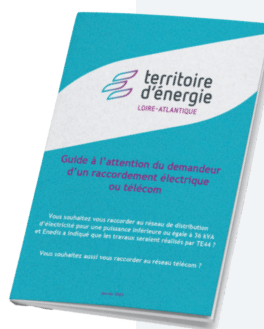
Créez votre dossier de demande de raccordement par anticipation



Connectez-vous sur le portail :
<https://connect-racco.enedis.fr/>
Enedis vous accompagnera pour
valider les éléments de votre demande.

Pour plus de détails sur
chacune des 7 étapes,
accédez au Guide du
raccordement électrique :

[https://www.te44.fr/missions/
infrastructures-reseaux/
urbanisme-et-raccordements/](https://www.te44.fr/missions/infrastructures-reseaux/urbanisme-et-raccordements/)



Étape 3 (Obligatoire)

Déposez votre demande d'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie



APRÈS AVOIR OBTENU VOTRE AUTORISATION D'URBANISME



Étape 4 (Obligatoire)

Finalisez votre demande de raccordement avec :

- la puissance électrique maximale souhaitée
- la copie de l'autorisation d'urbanisme
- le plan de masse du projet
- l'échéance prévue du besoin électrique



Connectez-vous sur le portail :
<https://connect-racco.enedis.fr/>



Étape 5 (Obligatoire)

Validez le devis Études et travaux

qui aura été établi soit par Enedis, soit par TE44, en fonction de la nature de votre futur raccordement.



Étape 6 (Obligatoire)

Vérifiez que votre électricien a obtenu l'attestation de conformité

de votre installation intérieure (CONSUEL), et que celle-ci a été transmise à Enedis.



Étape 7 (Obligatoire)

Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité

auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ ENEDIS AU 09 70 83 19 70**



N'oubliez pas le télécom !

Vous avez besoin de vous raccorder au réseau télécom ?
Pour tout savoir, accédez au Guide du raccordement télécom :



<https://www.te44.fr/missions/infrastructures-reseaux/urbanisme-et-raccordements/>

Comparez les offres des fournisseurs d'électricité sur :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43794>



Retrouvez toutes les infos sur notre site internet www.te44.fr

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T : 02 44 76 20 82 (du lundi au jeudi, 14h-17h ; vendredi, 14h-16h) – raccordements@te44.fr

Réalisation et illustrations : swimming pool / Territoire d'énergie Loire-Atlantique, 44 RCS Nantes 840 290 183 / Textes et photos non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques et iconographiques. 03/2025